



Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

DAFPIC/14-618-3 du 06/01/2014

RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Références : Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990) - Note de Service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Destinataires : (pour attributions) : Messieurs les Présidents d'université - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré - Monsieur le Directeur de l'ESPE - Monsieur le Délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) - Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) - (pour information) : Monsieur le Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA- IPR) - Madame le Doyen des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) - Monsieur le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)

Dossier suivi par : M. COUSSEAU - Tel : 04 42 93 88 70 - Fax : 04 42 93 88 67 - ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la procédure de recrutement de conseillers en formation continue (CFC), de l'académie d'Aix-Marseille, pour l'année scolaire 2014-2015, va être lancée.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Les personnels intéressés sont invités à télécharger le dossier de candidature depuis le site suivant :

www.gretanet.com (onglet « recrutement »)

Les documents disponibles sont :

- la notice (informations sur les fonctions de CFC et sur les modalités de recrutement)
- la fiche de candidature n° 1 pour les CFC d'une autre académie
- la fiche de candidature n° 2 pour tous les autres candidats
- l'affiche pour l'information des personnels
- le référentiel générique des fonctions du conseiller en formation continue.

Les dossiers de candidature sont à retourner à :

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Rectorat - DAFPIC - Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

Clôture de la réception des dossiers de candidature : le 15 mars 2014 au rectorat (DAFPIC).

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille